



vacances extra scolaire en garde alternee

Par **MARIN DODOUCE**, le **14/03/2019** à **06:55**

Bonjour, j'ai une autre question concernant ma garde alternée pour un enfant de 10 ans. J'ai eu mes vacances imposées, l'année a été difficile d'un point de vue santé pour lui et je souhaitais exceptionnellement partir 4 j hors vacances scolaire en France pour lui faire une surprise pour son anniversaire. Les enseignants ont entendu ma demande, je n'avais jamais fait d'entorse en 10 ANS. J'ai voulu en faire part à mon ex conjoint qui m'a interdit de déscolariser l'enfant 4 j sous peine de saisir juge et décrire au rectorat. Je ne peux annuler ma réservation. Ai-je le droit de partir qd même ou risque-t-il de compromettre la garde de mon enfant par la suite? Merci

Par **morobar**, le **14/03/2019** à **09:46**

Bonjour, J'ai voulu en faire part à mon ex conjoint. Quand on cherche les ennuis forcément on finit par les trouver. Partez donc en vacances et laissez votre ancien compagnon saisir la justice. Il sera temps dans la faible éventualité d'un recours du matamore, d'obtenir une attestation du médecin traitant préconisant un petit changement d'air, d'autant que vous avez avisé son école.